

Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 septembre 2023 à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX

Absents excusés : Floriano DE MATOS donne procuration à Alain MOISSONNIER, Jan VINCENT à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 juin 2023

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Actions du Maire par délégation

- Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune à la suite d'un recours contentieux près le Tribunal Administratif de Besançon par la SCI l'Héria, représentée par Jacques Zaninetta, Monsieur Benjamin Guerville et Madame Alexandra Locatelli et sollicitation de notre assurance protection juridique.
- Suivi et instruction d'un recours gracieux à la suite d'un certificat d'urbanisme déposé par Monsieur Jean-Charles Vuillet-à-Ciles après une rencontre constructive avec le pétitionnaire.
- Réponse à un recours en indemnisation à la suite d'un bris de glace lié au gravillonnage sur la route départementale 27 (accessoirement sur la commune de Martigna) – Rejet de la demande.
- Vente de l'ancienne épareuse à la suite de l'appel d'offre : 1000 € (pour mémoire, prix plancher fixé à 300€)

3. Finances

a) Décisions modificatives

Budget général

- Intégration de la prise de participation à l'Agence France Locale pour l'année 2023 pour un montant de 650 € (augmentation de la dépense au chapitre 266, qui sera compensée par une augmentation des recettes en FCTVA à la suite d'un réajustement) : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.
- Intégration des opérations SIEC pluriannuelles (transfert du chapitre 23 vers le chapitre 21 par opérations d'ordre neutres : Augmentation du budget de la somme de 20 000€ pour ces mouvements : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.
- Solde de financement de l'opération SIEC 2023. Intégration d'une augmentation de dépense au chapitre 2041582 pour 1 944,34 € et au chapitre 238 2 378,37 €, soit un total de 4 322.71 €. Dépense compensée par une augmentation de recette au 1641 pour le même montant : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Budget de l'eau

- Intégration des amortissements pour l'année 2023 pour la somme de 6 470,00€ compensée par une augmentation des recettes de vente de l'eau et une baisse des dépenses sur les travaux de réseaux pour le même montant : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.
- Décision, pour le budget de l'eau, d'amortir les subventions perçues sur 1 an avec neutralisation budgétaire : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Financement des travaux du lotissement

Le Conseil Municipal approuve et souscrit à l'offre de l'Agence France Locale pour un prêt court terme de 600 000€ sur 4 ans pour le financement des travaux du lotissement, au taux de 3,81% annuel, sans frais de dossier ni frais de remboursement anticipé : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

4. Forêts

a) *Affouage 2023-2024*

Une campagne d'affouage pour l'hiver 2023-2024 est lancée et affichée sur les mêmes modalités que l'année dernière. Le Conseil Municipal approuve cette campagne : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Le Conseil Municipal valide la mise en place d'une campagne d'éclaircie à proximité des habitations, Lotissement Les Grands Champs : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) *Travaux Place à Bois Fontaine Anglard*

Les travaux du chemin des chenartré sont en cours et quasiment terminés. L'opération financées à 80% sur les Fonds Européens va se poursuivre avec l'aménagement de la place à Bois de Fontaine Anglard, le long de la route départementale 470, direction Saint-Claude.

c) *Nomination d'un suppléant COFOR*

À la suite du décès de Michel BONDIER, il convient de désigner un nouveau suppléant pour représenter la commune à la COFOR. Jan VINCENT est candidat. Résultat des votes secrets Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

d) *Assiette des ventes de bois 2024*

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'ONF pour les assiettes de vente de bois 2024, à savoir les parcelles 3 et 11 : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

e) *Ventes de bois amiables*

Les établissements Calvi ont fait une offre pour les parcelles 3 et 11 et également pour la B39 qui est non soumise. Le Conseil Municipal approuve cette offre et remercie l'ONF et Michaël MARILLIER pour le travail effectué afin de trouver des acheteurs pour nos bois dans un contexte très compliqué : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

5. Rapport annuel service E-lum

Présentation du rapport annuel E-lum, notre contrat d'entretien du réseau d'éclairage public, qui a encore une fois démontré toute son efficacité et réactivité en 2022.

6. Adhésion au groupement d'achat d'électricité

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au groupement d'achat d'électricité Bourgogne Franche-Comté, pour une période de 3 ans.

7. Lotissement Côte du Moulin III

a) *Début des travaux Lot 1*

Les travaux de terrassement et réseaux humides ont débuté et vont durer jusqu'à la fin de l'année. Jusque-là, pas de mauvaise surprise dans la réalisation. Une réunion de chantier hebdomadaire est programmée avec tous les intervenants.

b) *Aménagement de la cour des barraques du Lac d'Antre*

La présence des engins de terrassement nous permet de réaliser un aménagement de la cour des barraques du lac d'Antre en comblant les endroits actuellement inaccessibles et en retrouvant une pente douce, plus facile à entretenir. Cela permettra également de réaliser un espace de stationnement supplémentaire en bord de route.

c) *Définitions des noms de rue*

Le Conseil Municipal décide de baptiser les voiries créées par l'opération lotissement.

Il y aura 3 voies nouvelles. 2 Voies Communales et un chemin rural. Pour les voies communales, sont retenus :

- La Côte du Moulin (N°1, 3, 5, et 7)
- La Rue des Tilleuls (N° 2, 4, 6, 8 et 10)

Le chemin rural qui communiquera avec la Voie du Tram sera baptisé Chemin des écoliers.

8. Collecte des Ordures Ménagères – Convention

Le Conseil Municipal approuve la convention tripartite entre la commune, le SICTOM et Terre d'Émeraude Communauté en vue de l'implantation de 2 points d'apport volontaire pour les ordures ménagères, même si la solution n'est pas encore pleinement satisfaisante en matière de nombre de points d'apport volontaire, cela constitue un début. Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que tous documents afférents : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

9. Recensement 2024 – Création de poste

Le Conseil Municipal décide la création de 2 postes d'agent recenseur, qui viendront en complément des 2 coordonnateurs désignés par le Maire afin de réaliser le recensement en janvier-février 2024 : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

10. Urbanisme – zonage d’assainissement

Le Conseil Municipal délibère et se positionne pour dire que le zonage d’assainissement actuel, avec l’intégralité du village en zone d’assainissement individuel n’est pas satisfaisant et ne permet pas d’avoir un traitement équitable et efficace des eaux usées. Un courrier sera adressé à Terre d’Émeraude Communauté en ce sens : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Après que le Maire, indirectement partie à l’affaire, se soit retiré des débats, le Conseil Municipal décide de désigner Aïcha BURDAIRON, adjointe en charge des questions d’urbanisme, pour gérer le contentieux en cours sur le zonage d’assainissement : Résultat des votes publics : Pour 8 - Contre 0 - Abstention 0.

11. École

Monsieur le Préfet et Monsieur le Directeur Académique ont réalisé la rentrée scolaire à Villards-d’Héria. C’est un honneur mais aussi le fruit du travail conduit pour la protection de notre école rurale, avec la signature d’une convention de ruralité et l’obtention de financements importants de la part du Conseil National de la Refondation par le biais du projet Notre Ecole Faisons la Ensemble. C’est ainsi près de 19 000€ qui viennent nous aider à financer les projets scolaires à Villards-d’Héria pour cette année scolaire.

La commune de Martigna n’ayant pas réussi à recruter un agent, ils ne sont pas en mesure d’assurer un service périscolaire (cantine et garderie) cette année. Nos capacités d’accueil et d’encadrement le permettant, nous avons proposé d’accueillir les enfants scolarisés à Martigna au sein de nos temps périscolaires. Un travail important a été conduit avec le service des transports de la Région afin d’adapter le transport à cette organisation.

Modification du tarif de la cantine

Depuis le 1^{er} septembre, le CIAS de Terre d’Émeraude Communauté nous facture le repas à 4,37€ au lieu de 4,10€ (augmentation du coût par le restaurant municipal de Lons le Saunier, fournisseur). Le Conseil Municipal décide de répercuter cette augmentation au centime près : Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Concertation sur les rythmes scolaires

Une grande concertation est lancée au niveau de l’école, concernant l’évolution des rythmes scolaires et le maintien de la dérogation pour une scolarité à 4 jours. La décision sera prise en final par le Conseil d’école le 6 novembre prochain, et soumise à Monsieur le Directeur Académique.

12. Affaires diverses

Désignation d’un déontologue pour les élus locaux

La Loi 3Dds impose la désignation d’un déontologue pour les élus locaux. L’AMJ a effectué un travail en amont pour trouver des personnes qualifiées pour cette activité. Le Conseil Municipal décide de suivre la proposition de l’AMJ et désigne Monsieur Alexandre CIAUDO, Professeur de droit à l’Université de Besançon, pour assurer cette tâche : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Convention enseigne Clairbois

Une convention de mise à disposition de l’enseigne Clairbois par Terre d’Émeraude Communauté doit être signée. Après lecture de ce projet de convention, le Conseil Municipal l’approuve et autorise le Maire à la signer ainsi que tous avenants et documents afférents : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Avis PLUi Région d’Orgelet

Le Conseil Municipal se positionne favorablement sur le projet de PLUi de la Région d’Orgelet : Résultat des votes publics : Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Village d’avenir

Le Conseil Municipal décide de candidater au programme Villages d’Avenir proposé par France Ruralité.

Le socle de l’abri bus vers les ateliers municipaux, direction Saint-Claude, est prêt ; on va pouvoir finaliser cet équipement.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00



Le Maire,

Jean-Robert BONDIER